Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026060-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-060 / Fonction publique – Contractuels

Objet : Créations de deux emplois non permanents au service périscolaire à la rentrée

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose qu'en raison de l'augmentation des effectifs d'enfants accueillis au sein de l'accueil périscolaire les soirs depuis, il convient de créer deux emplois non permanents pour assurer l'encadrement des mineurs ainsi que leur accompagnement (service du goûter et animations diverses).

Il propose de créer deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (5,16/35ème et 3,10/35ème) pour assurer l'encadrement des enfants à la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir.

Il précise que cet emploi sera créé pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (5,80/35ème et 3,10/35ème) pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil périscolaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire